



## RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA SCIENCE

#### RÈGLEMENT concernant l'organisation et le déroulement DES OLYMPIADES INTERNATIONALES DE LANGUE FRANÇAISE

Deuxième édition – Bulgarie, Lovech, 29.10-01.11. 2016

#### Chapitre I Cadre général

1. Le présent règlement définit le cadre de l'organisation et du déroulement des *Olympiades Internationales de langue française*, appelées ci-dessous *les Olympiades*, pour les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie de l'Europe Centrale et Orientale - l'Albanie, l'Arménie, la Bulgarie, l'Ex-République Yougoslave de Macédoine, la République de Moldavie et la Roumanie.

2. *Les Olympiades* mettent en valeur la maîtrise de la langue française et l'échange interculturel entre les jeunes de l'espace francophone des pays de l'Europe Centrale et Orientale et vise les objectifs suivants :

- la promotion de la langue française et des valeurs de la francophonie ;
- le renforcement du dialogue entre les partenaires francophones ;
- la promotion de la créativité des jeunes ;
- le développement du goût pour le travail en équipe dans un contexte interculturel ;
- le développement des compétences numériques des élèves.

3. *Les Olympiades* sont mises en place et se déroulent sur des catégories d'âge et de niveau de compétence, pour les élèves (âge minimum, 16 ans), à savoir deux sections, selon les compétences linguistiques et communicationnelles en français acquises en contexte formel: niveau B1 et niveau B2.

3.1. Les sections des Olympiades s'adressent aux élèves étudiant le français en régime d'enseignement normal, renforcé ou bilingue selon les cas spécifiques de chaque pays participant.

3.2. Chaque pays se présente avec une équipe de **6** élèves : **3** élèves pour le niveau **B1** et **3** élèves pour le niveau **B2**.

3.3. L'équipe de la Bulgarie est formée par les élèves qui sont en XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> classe (lycée) pendant l'année scolaire 2016-2017 et qui ont gagné respectivement les trois premières places (I, II, III) pour les classes de X<sup>e</sup> et de XI<sup>e</sup> à l'étape nationale des Olympiades de langue française pour l'année scolaire 2015-2016.

4. Font partie des équipes nationales, en dehors des élèves, **deux** professeurs, un professeur qui **accompagne** l'équipe et un autre qui participe aux réunions de la Commission des Olympiades, **à condition de ne pas avoir d'élèves participants au concours**, en tant qu'**évaluateur**.

## **Chapitre II**

### **Organisation des Olympiades**

5. Les Olympiades sont organisées par le Ministère de l'Éducation et de la Science (MES) de Bulgarie et la Mairie de la ville de Lovech par l'intermédiaire du Département régional de l'éducation de Lovech et le lycée bilingue « Yoan Exarh I » à Lovech en étroite partenariat avec, le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association des professeurs de et en français en Bulgarie (APFB), le Ministère des Affaires étrangères et d'autres partenaires francophones.

**5.2.** Les attributions de la Commission des Olympiades concernent l'élaboration des sujets des épreuves et des barèmes d'évaluation correspondants, ainsi que la surveillance de l'évaluation réalisée par les professeurs évaluateurs.

**5.3.** La Commission des Olympiades est formée de:

- président – l'experte d'État pour les langues romanes du Ministère de l'Éducation et de la Science;

- 1 vice-président – la présidente de l'APFB

- 1 vice-président - la responsable du CREFECO

- 1 coordinateur des activités – l'expert régional pour les langues vivantes

- 1 informaticien du lycée bilingue « Yoan Exarh I » à Lovech

- 2 coordinateurs techniques des activités – 2 professeurs de français du lycée bilingue « Yoan Exarh I » à Lovech

**5.4.** Àuprès de la Commission des Olympiades sont les 6 professeurs évaluateurs de chaque pays – à condition de ne pas avoir d'élèves participants au concours. Pour l'étape écrite, ils sont répartis en 3 équipes de deux évaluateurs choisis par tirage au sort ; chaque équipe évalue **6** copies niveau **B1** et **6** copies niveau **B2**. Pour l'étape orale, le jury est formé des 6 évaluateurs qui évaluent chaque équipe individuellement.

**5.5.** L'inscription des participants se fera du **10 au 14 octobre 2016**, dans la limite du nombre de participants stipulée par la présente méthodologie, aux adresses électroniques suivantes: [info@crefeco.org](mailto:info@crefeco.org) et [v.popova@mon.bg](mailto:v.popova@mon.bg)

**5.6.** Toutes les informations concernant les Olympiades, la situation centralisée des inscriptions et les éventuelles informations complémentaires seront publiées sur le site officiel du CREFECO [www.crefeco.org](http://www.crefeco.org)

**6.** Les frais de transport international et interne et les assurances voyage des élèves participants et des deux enseignants accompagnateurs sont pris en charge par l'OIF – le CREFECO.

**6.1.** Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la Mairie de Lovech et par le lycée bilingue « Yoan Exarh I ».

**7.** Chaque équipe participant à l'épreuve orale sera formée de 6 élèves provenant des 6 pays (3 élèves de chaque niveau - B1 et B2), choisis par tirage au sort.

## **Chapitre III**

### **Épreuves**

8. Les épreuves obligatoires soutenues par les élèves consistent en deux étapes.

**8.1. Etape A - Épreuve individuelle écrite** : essai

**8.2. Etape B - Épreuve orale par équipes** – recherche et présentation orale

9. Structure des sujets des épreuves

**9.1. Épreuve écrite individuelle** :

- Rédaction d'un essai structuré sur un thème donné avec des points de repère

- B1 -230-250 mots ; B2 – 250-270 mots

- Durée : 60 minutes.

**9.2. Épreuve orale par équipes** : préparation d'un débat télévisé

- recherche sur internet et sélection des informations/documents liés à la thématique, par équipes ; durée – 60 min.

- chaque équipe élabore et organise la structure et la présentation de son produit à la base des informations/documents repérés (formulation de la problématique, argumentation des points de vue, impact, pertinence, solutions/conclusions) ; durée : 90 min.

- chaque équipe répartit les rôles pour la présentation de son exposé de sorte que chaque membre prenne la parole ; durée : 120 min (20 min par équipe)

10. Les thématiques proposées sont:

*Les jeunes dans la société contemporaine ; Voyage et écriture ; La mode ; La santé et le mode de vie sain*

**10.1.** Les sujets concrets pour l'épreuve écrite sont formulés par les organisateurs en fonction des niveaux des compétences linguistiques des participants – B1 et B2. Le sujet pour chaque niveau est tiré au sort devant les élèves.

**10.2.** Pour l'épreuve orale sera tirée au sort une des thématiques proposées. La précision du sujet/aspect/problème concret relève de chaque équipe.

11. La préparation des élèves pour les Olympiades concerne les compétences générales de communication, les compétences linguistiques et socioculturelles acquises aussi bien en contexte formel qu'en contexte non-formel, correspondant à leur niveau.

12. Les sujets pour l'épreuve écrite ainsi que les barèmes d'évaluation sont proposés par les organisateurs et présentés à la Commission des Olympiades et aux 6 évaluateurs dans le cadre de la réunion avant le début de l'épreuve individuelle écrite.

## **Chapitre IV**

### **Évaluation**

13. Chaque copie est évaluée par une des 3 équipes de deux évaluateurs. Chaque évaluateur marque les erreurs en les soulignant.

14. Épreuve écrite individuelle :

Chaque évaluateur accorde à la copie de l'élève un score de 0 à 30, en appréciant:

- adéquation avec le sujet proposé – 0-2
- respect de la longueur indiquée – 0-1
- cohérence et cohésion (structure logique, pertinence des arguments) – 0-7

- compétence grammaticale (phrases simples et complexes, choix et concordance des temps et des modes, morphosyntaxe) – 8
- compétence lexicale (étendu et maîtrise du vocabulaire) – 0-8
- orthographe – 0-4

**14.1.** Le score final de chaque élève est calculé comme la moyenne arithmétique, à deux décimales, sans l'arrondir, des scores accordés par les deux évaluateurs.

**14.2.** En cas de différence plus grande de 5 points entre les deux évaluateurs, la Commission des Olympiades nomme un troisième évaluateur, qui décide du score final.

**15.** Epreuve orale par équipes : sera évaluée la présentation de chaque équipe et non pas celle de chaque membre de l'équipe.

Chaque évaluateur accorde des scores de 0 à 30 points à chaque équipe, en appréciant :

- originalité et pertinence du sujet/aspect/problème identifié – 0-3
- présentation et argumentation des points de vue – 0-8
- interaction (entre les membres de l'équipe et avec le jury) – 0-7
- compétences socioculturelles – 0-4
- correction et fluidité de la langue – 0-8

**15.1.** Le score final de chaque équipe est la moyenne arithmétique des scores accordés par chaque évaluateur.

**16.** Au bout des deux épreuves, La Commission des Olympiades affiche les résultats de l'évaluation pour chaque participant à l'épreuve écrite individuelle et pour chaque équipe à l'épreuve orale par équipes.

**17.** Les résultats du concours obtenus par les élèves aussi bien à l'épreuve écrite individuelle qu'à l'épreuve orale par équipes ne peuvent pas être contestés.

## **Chapitre V**

### **La remise des prix**

**18. Épreuve écrite individuelle** - trois prix seront accordés, principalement un I<sup>er</sup>, un II<sup>e</sup> et un III<sup>e</sup> prix.

**19. Épreuve orale par équipes** - trois prix seront accordés, principalement un I<sup>er</sup>, un II<sup>e</sup> et un III<sup>e</sup> prix. En cas d'égalité entre les scores, le même prix sera accordé.

**20.** Les prix pour les participants seront accordés par l'OIF - CREFECO et les organisateurs et consisteront en diplômes et différents objets, livres etc.

**N.B.** Tous les renseignements concernant l'organisation et le déroulement des Olympiades ne seront rendus publics que par les organisateurs.